

26 Juin 1937

la Chambre en aborda la discussion, le 15 juin, dans une atmosphère qu'avaient encore enfiévrée les réunions de groupes. En effet, si les radicaux-socialistes, après des interventions mouvementées, s'étaient finalement prononcés, en majorité, en faveur du projet, il n'en allait pas de même du groupe communiste, qui avait voté une motion d'après laquelle on pouvait croire que tous ses membres s'abstiendraient dans le scrutin. Cette défection communiste, s'ajoutant au vote hostile ou à l'abstention de certains radicaux, faisait considérer dans les couloirs la chute du ministère comme à peu près inévitable.

Le débat s'ouvrit par deux exposés du rapporteur, M. Jammy Schmidt, et de M. Vincent Auriol, expliquant les raisons pour lesquelles le gouvernement jugeait nécessaires des pouvoirs exceptionnels et quel usage il comptait en faire. Le ministre, incriminant la « campagne de panique perlée » à laquelle sa politique financière était en butte, affirma que tous les efforts de redressement deviendraient inefficaces si de longues discussions préalables les éventaient. Quant aux mesures envisagées, elles consistaient d'abord à rechercher l'équilibre entre les dépenses et les recettes dans les établissements industriels de l'Etat : chemins de fer, P.T.T., ce qui se traduirait par des relèvements de tarifs; d'autre part, une réforme des finances communales et départementales était destinée à mettre fin au système ruineux des avances par l'Etat. En ce qui touche le budget proprement dit, point de nouvelles taxes de consommation, sur le sucre, le café, l'essence, entre autres, mais un ajustement de certains droits spécifiques (enregistrement, timbre), majoration possible de l'impôt sur le revenu à partir d'un certain niveau, mais seulement après que la commission siégeant à cet effet aurait terminé ses travaux, majoration progressive de l'impôt sur les dividendes. C'est toutefois contre la fraude fiscale et l'évasion des capitaux que la lutte devait surtout porter : assiette nouvelle de l'impôt, obligation pour les sociétés d'investir dans une plus large mesure leurs réserves légales en valeurs d'Etat, contrôle sinon des banques, du moins dans les banques. La commission des finances de la Chambre avait, quant à elle, approuvé le projet, en écartant tous les amendements, hormis un seul, de M. Bonnevey, limitant la durée des pleins pouvoirs à la session ordinaire de 1937 et au plus tard au 31 juillet, de sorte que le parlement conservait son droit d'interpellation.

L'offensive fut menée avec vigueur par MM. Pierre-Etienne Flandin et Paul Reynaud, en particulier. Toute la politique financière de cette dernière année fut passée au crible. Cependant, après une suspension de séance, M. Jacques Duclos monta à la tribune pour annoncer que les communistes, s'étant ravisés, étaient disposés à accorder au gouvernement ce qu'il désirait. Ce revirement subit, dont on ignore les raisons, sauva le ministère. A 6 heures du matin le scrutin était proclamé : 346 voix pour, 247 voix contre, 16 abstentions.

La première manche était gagnée. Mais il restait la seconde, plus redoutable, devant le Sénat. Les sévères avertissements donnés la semaine précédente au ministre des Finances par M. Abel Gardey et M. Cailiaux laissaient prévoir qu'il se montrerait moins docile que la Chambre. De fait, sa commission des finances, après avoir entendu M. Auriol, lui demandait, avant toute autre chose, de lui soumettre un texte contre les abus de la spéculation et de la fraude. C'était lui signifier nettement son opposition aux pouvoirs étendus qu'il avait obtenus de l'autre assemblée, du moins tant qu'elle ne connaîtrait pas d'une façon précise les mesures qu'il comptait prendre et celles qu'il ne prendrait pas. Le ministre refusa d'accéder à cette demande. Alors la commission élaborait elle-même un contre-projet, limitant la procédure des décrets-lois à la répression des « manœuvres spéculatives susceptibles de porter atteinte à l'épargne, à la monnaie et au crédit public ». Plus important encore que cette restriction était un additif excluant de l'autorisation à accorder tout contrôle des changes, toutes prohibitions douanières s'appliquant à l'or, aux monnaies, billets de banque ou valeurs mobilières, toute modification de la parité du franc en dehors de la latitude encore laissée par la loi monétaire du 1<sup>er</sup> octobre 1936, tout engagement de dépenses

nouvelles par l'Etat ou les collectivités, toute nationalisation d'entreprise, tout emprunt forcé, consolidation ou conversion forcées de la dette publique ou des dettes privées, toute convention nouvelle avec la Banque de France. En outre, les décrets pris cesseraient d'être exécutoires dans le délai d'un mois s'ils n'avaient pas été ratifiés.

Entre ce second texte et celui de la Chambre, il n'y avait plus rien de commun. Mais la majorité du Sénat s'avérait résolue à soutenir sa commission. Pour sortir de l'impasse, la tactique parlementaire consistait à laisser la haute assemblée voter le contre-projet sans poser la question de confiance. Après quoi, au cours de la navette tra-



M. Camille Chautemps quittant le Quai d'Orsay, au matin du 21 juin, pour se rendre à l'appel du président de la République.

ditionnelle entre les deux enceintes, on tâcherait de parvenir à un compromis. C'est ce qui fut fait. Il n'y eut donc pas de surprise quand le Sénat, insensible aux explications de M. Auriol comme aux exhortations de M. Léon Blum, rejeta, le 19 juin, par 188 voix contre 72, le projet de la Chambre, qu'un amendement avait tenté de resusciter, puis par 237 voix contre 52 votait, tel quel, le projet rapporté par M. Abel Gardey. Le soir même, la Chambre se réunissait en séance de nuit et par un nouveau vote où la même majorité se retrouvait — 346 voix contre 247 — elle reprenait purement et simplement le texte que le Sénat avait rejeté.

A partir de ce moment, le conflit devenait aigu entre les deux assemblées. M. Léon Blum avait, d'autre part, fait connaître que, si tout n'était pas réglé avant lundi, il ne pourrait plus assumer les responsabilités gouvernementales. C'est dans ces conditions que la délégation des gauches prit l'initiative de rédiger un texte transactionnel, que le gouvernement accepta. Il tenait compte, dans une certaine mesure, des exigences du Sénat, sauf sur trois points, qui étaient, il est vrai, essentiels : le délai de ratification était maintenu, à trois mois au lieu d'un, et l'on passait sous silence le régime des valeurs mobilières et l'interdiction de conclure une nouvelle convention avec la Banque de France.

La commission sénatoriale des finances examina, dans l'après-midi de dimanche, le texte transactionnel, mais elle le repoussa et, par 12 voix contre 5, en adopta un autre, proposé par M. Abel Gardey, un peu différent dans ses termes de celui que le Sénat avait déjà voté le 19 juin, mais identique quant au fond. La bataille décisive s'engagea lorsque le Sénat se réunit, à 22 heures. Elle fut, à certains moments, pathétique et prit un tour presque agressif entre M. Blum et M. Cailiaux. M. Auriol n'avait pas accepté le second texte de M. Gardey. A son tour le Sénat rejeta

celui de la délégation des gauches, que M. Léon Perrier avait repris par voie d'amendement, et vers minuit il adoptait par 198 voix contre 82 le texte Gardey.

Comme la question de confiance n'avait pas été posée, le ministère n'était pas, au sens propre du mot, « tombé », mais M. Léon Blum n'en avait pas moins pris d'ores et déjà la résolution de se retirer, et c'est pour rédiger sa lettre de démission qu'il tint avec ses collaborateurs un conseil de cabinet nocturne à l'hôtel Matignon. Il avait d'abord eu la pensée d'aller donner lecture de cette lettre à la Chambre, laquelle attendit en effet sa venue jusqu'à une heure fort tardive. Mais on lui fit observer que cette procédure n'était pas strictement constitutionnelle, car c'est au chef de l'Etat seul qu'il devait compte de ses actes. Il est aussi probable que plusieurs ministres radicaux-socialistes, parmi lesquels se trouvaient des sénateurs, éprouvaient une répugnance à participer à une démarche que députés socialistes et communistes auraient inévitablement transformée en manifestation hostile contre le Sénat. C'est pourquoi, à 3 heures du matin, M. Léon Blum et ses ministres sont tout simplement allés, selon l'usage, à l'Elysée remettre au président de la République leur démission collective. En même temps, M. Léon Blum adressait aux formations du Rassemblement populaire un appel où il disait : « Il faut absolument que le transfert des pouvoirs s'accomplisse tranquillement et paisiblement, selon la légalité républicaine. L'intérêt du pays l'exige. Nous demandons à tous nos amis de la France entière de nous entendre et de nous donner cette nouvelle preuve de confiance. »

L'intérêt du pays exigeait aussi que la crise fût résolue promptement. Dès 7 heures du matin, le lundi 21 juin, M. Lebrun mandait auprès de lui M. Camille Chautemps et lui confiait la charge de former le nouveau cabinet, qu'il acceptait en principe. M. Chautemps commençait aussitôt ses visites protocolaires et consultait ses amis. — R. L.

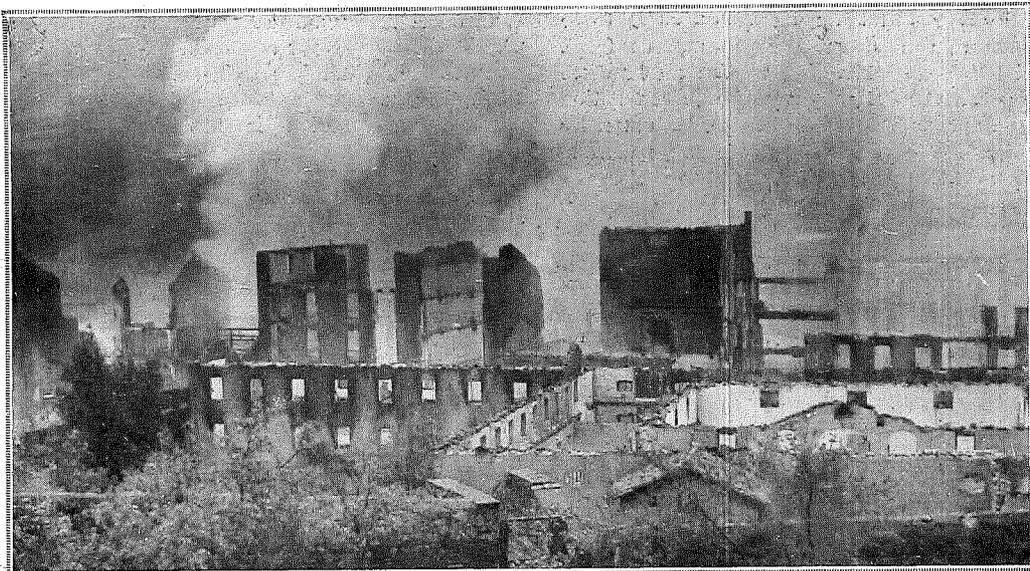
#### L'ÉLECTION DE SAINT-DENIS

On sait que M. Doriot, pour protester contre sa révocation de maire de Saint-Denis, avait donné sa démission de conseiller municipal et que son exemple avait été imité par tous les autres conseillers de son parti. De nouvelles élections étaient donc nécessaires. Elles ont eu lieu le dimanche 20 juin. A la liste du Parti populaire français, qui était celle de M. Doriot, une autre s'opposait, de Front populaire. C'est cette dernière qui a été élue par 10.500 suffrages environ contre 6.500 à la liste Doriot sur 20.705 inscrits et 17.763 votants. A la suite de ce scrutin, M. Doriot a adressé immédiatement au président de la Chambre sa démission de député. Par un message aux sections du P. P. F., il a justifié ce geste en déclarant que sa défaite dans son fief de Saint-Denis était due à la formidable pression administrative qui s'était exercée contre lui, qu'elle mettait en évidence la montée du péril bolchevique dans la région parisienne et qu'il lui paraissait indispensable, dans ces conditions, de renoncer à son mandat parlementaire pour se consacrer uniquement à la lutte nationale contre le communisme et à l'œuvre entreprise par le « Front de la liberté ».

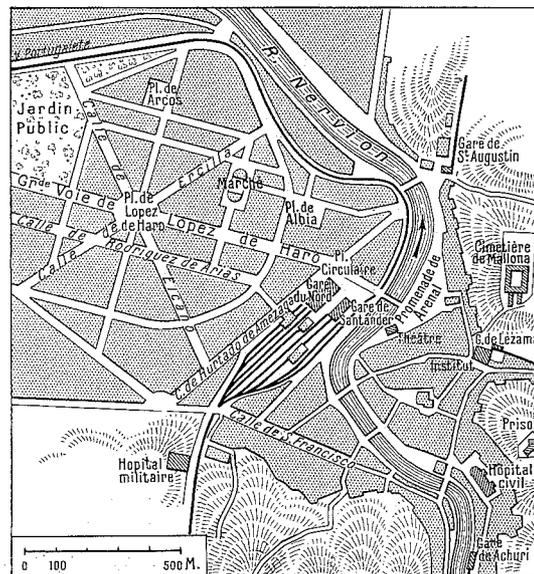


M. Jacques Doriot votant à Saint-Denis.

26 Junio 1937



La ville d'Eibar, au sud-est de Bilbao, incendiée par les gouvernementaux en retraite.



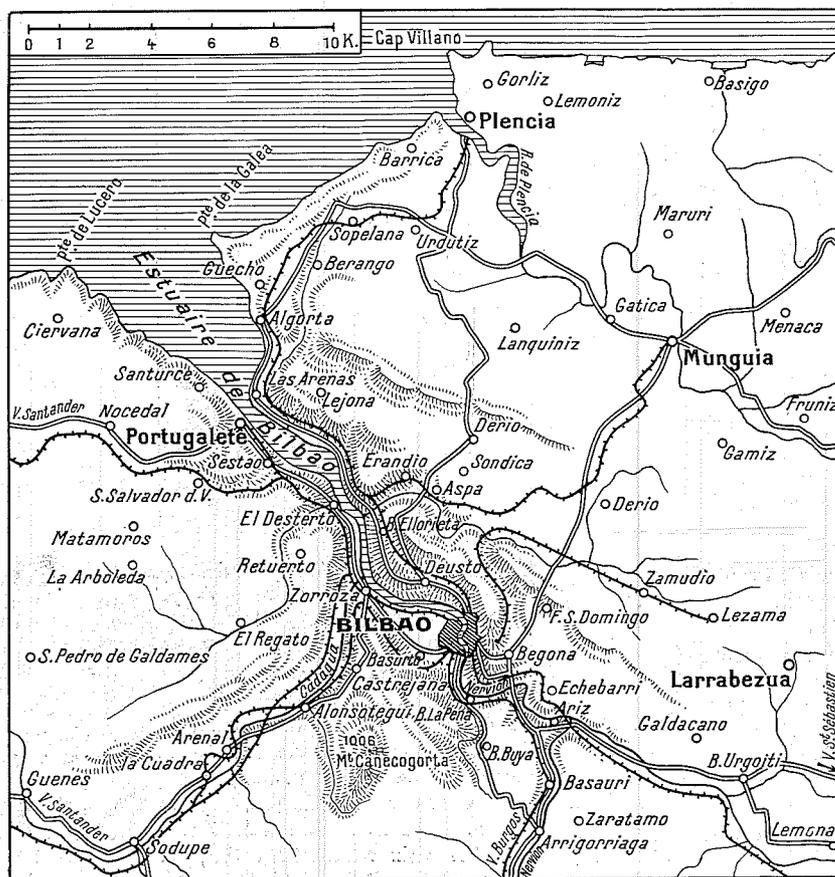
Les quartiers du centre de Bilbao.

LA PRISE DE BILBAO

L'offensive de Biscaye, entamée depuis le début d'avril, vient d'aboutir à un événement capital: le 19 juin, dans l'après-midi, les troupes du général Franco ont occupé sans nouveau combat Bilbao, après une reddition qui a épargné à la capitale basque les horreurs d'une destruction. Seuls les ouvrages d'art avaient été anéantis par les défenseurs, dont la majeure partie ont battu en retraite vers Santander.

Cette victoire est — après la prise de Tolède, qui avait ouvert la route de Madrid, mais vainement, et après la prise de Malaga — la troisième que remportent les nationalistes. Elle n'a pas brisé totalement la résistance des Basques, mais il ne semble pas que celle-ci puisse se prolonger très longtemps. Un front va être éliminé de la guerre d'Espagne, ce qui libérera d'importants effectifs pour les autres théâtres d'opération.

La « ceinture de fer » de Bilbao consistait en impressionnantes fortifications bétonnées, construites sur trois lignes, qui formaient devant la ville un large demi-cercle. Il s'agissait d'ouvrages en ciment armé, entièrement couverts, à plusieurs étages, communiquant par des souterrains et hérissés de mitrailleuses qui tenaient sous leurs feux croisés toute la région montagneuse. Un réseau de barbelés complétait le système. C'est cette cuirasse, considérée comme invulnérable, que l'artillerie et les tanks des assaillants ont réussi à percer en son centre. Après quoi les brigades navarraises, escortées de



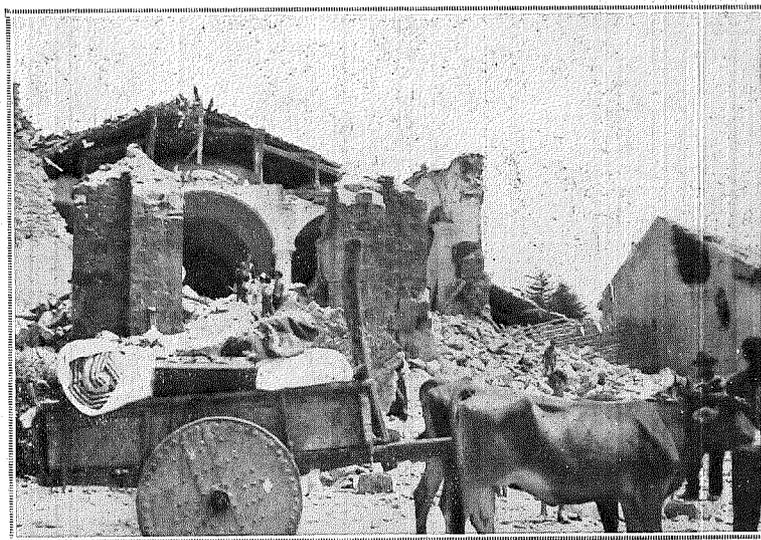
Bilbao et son estuaire sur l'Atlantique.

phalangistes, de troupes régulières et d'un tabor de troupes indigènes, se sont infiltrées en éventail jusqu'aux faubourgs, pendant que les troupes groupées au nord entre Munguia et la côte

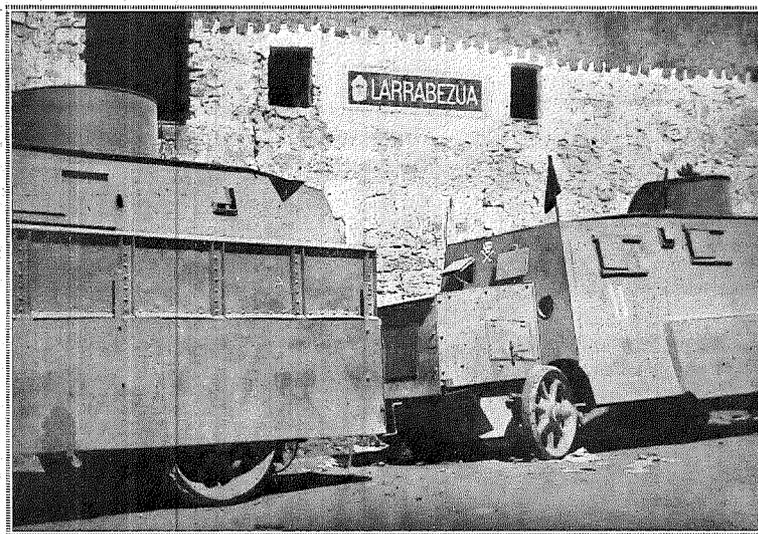
avançaient en pointe jusqu'à l'embouchure du Nervion. La presse italienne a, de son côté, célébré la prise de Bilbao comme un exploit auquel les « chemises noires » auraient collaboré, réparant ainsi avec éclat leur défaite de Guadalajara.

Sur le plan diplomatique, un accord a fini par être réalisé à Londres, le 12 juin, entre les représentants de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie pour la reprise du contrôle international sur les côtes d'Espagne. Le nouveau système prévoit l'extension des zones de sécurité dans les rades et les ports de l'Espagne pour les bâtiments des puissances chargées du contrôle. Si, malgré cela, il se reproduisait quelque incident analogue à celui du Deutschland, des consultations auraient lieu immédiatement entre les quatre gouvernements pour arrêter en commun les mesures à prendre. Cette procédure n'exclut pas le droit de légitime défense pour tout bâtiment objet d'une agression, mais elle interdit les représailles par une seule puissance, comme le bombardement d'Almería. L'accord des quatre est immédiatement devenu effectif, sans attendre la double approbation des gouvernementaux et des nationalistes.

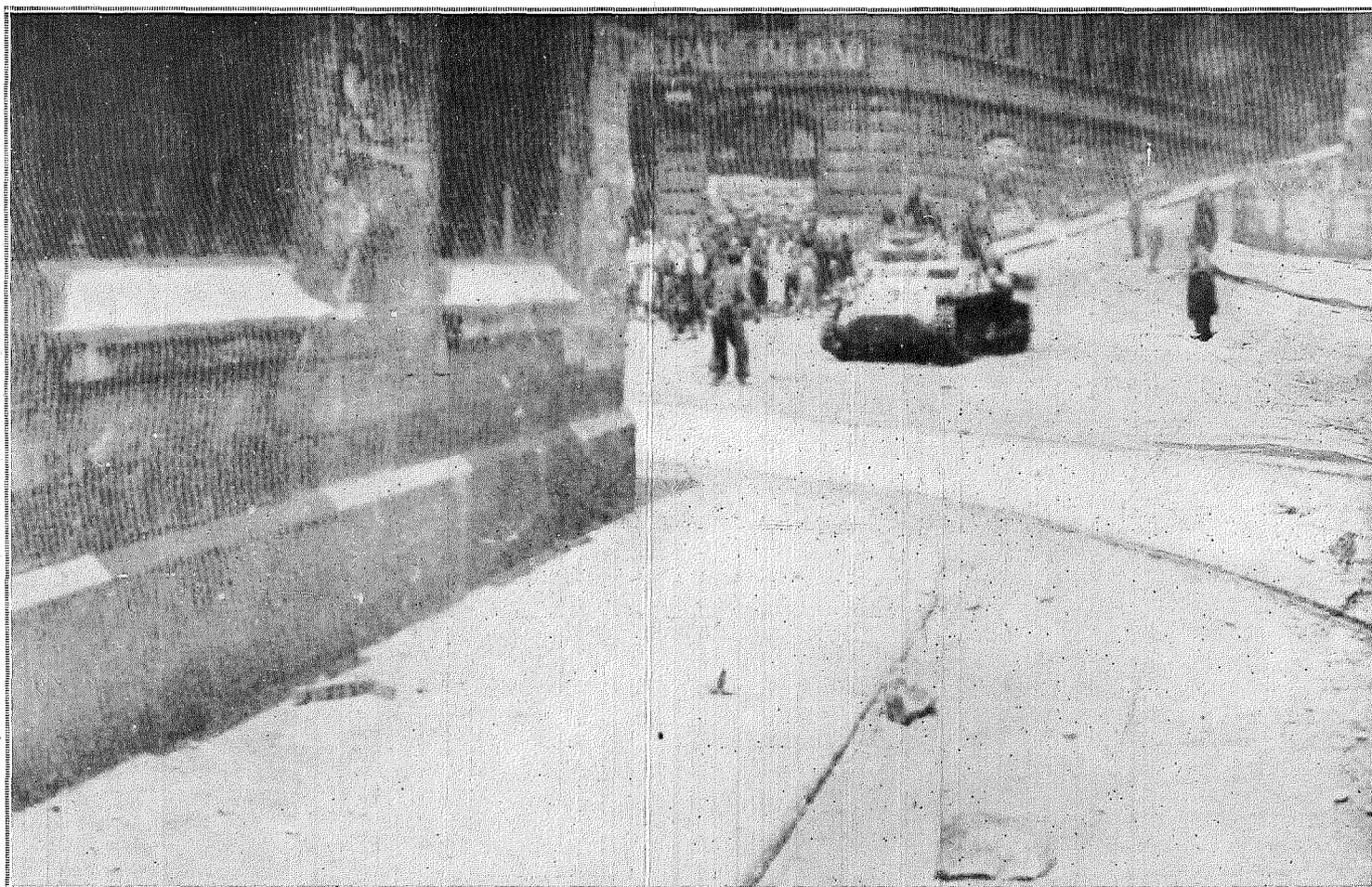
A peine cet accord était-il acquis que l'Allemagne saisissait ses partenaires du contrôle d'une protestation contre les gouvernementaux, dont les sous-marins auraient, les 15 et 18 juin, lancé plusieurs torpilles, sans l'atteindre, sur le croiseur Leipzig, au nord d'Oran. Un communiqué de Valence a énergiquement



L'église de Gatica détruite à la dynamite.



Chars blindés de l'armée nationaliste à Larrabezua.

26 Junio  
1937

Entrée dans la ville d'un des tanks qui, avec des autos blindées, ont précédé le gros des troupes nationalistes.

démenti le fait. La plainte allemande n'en a pas moins été examinée par le comité de Londres et la « consultation » prévue a aussitôt été engagée.

Il faut enfin signaler la démarche officielle faite auprès du Foreign Office par le général Franco

pour que la qualité de belligérant lui soit enfin reconnue. Si l'on accédait à cette demande, la situation de droit international serait profondément modifiée. Jusqu'ici, le gouvernement de Valence est le seul légal, et ceux qui le combattent sont des « rebelles ». En accordant aux deux

partis les droits de belligérants, ces puissances reconnaîtraient implicitement l'existence de deux Espagnes, ce qui pourrait préparer, à brève échéance, la reconnaissance du général Franco comme chef d'Etat, titre que l'Italie et l'Allemagne sont seules jusqu'ici à lui donner.



Le pont Isabelle-II (face à la gare de Santander) détruit par les Basques avant la reddition de la ville.

DANS BILBAO, AUX PREMIÈRES HEURES DE L'OCCUPATION NATIONALISTE

*Téléphotographies Keystone transmises via Bordeaux.*

26 Juin 1937

26 JUIN 1937

LES FÊTES DE PARIS

## DIRECTOIRE 1937

Vous aurait-il plu de vivre la fête du Directoire, la vraie, celle qui fit de la mode une provocation, et du plaisir, une folie ? Sans doute, pour comprendre les extravagances d'une époque, il faut avoir connu cette époque autrement que par les livres. Et, malgré la confusion sociale, politique, financière où nous sommes et qui rapproche les temps, nous ne pouvons nous faire une âme assez thermidorienne pour goûter, au delà d'un jour ou d'une nuit, le carnaval de la vie sous Barras.

Le comité des Fêtes de Paris ne nous avait d'ailleurs offert qu'une nuit de l'après-Thermidor. Une nuit, cela peut aller. Cela même alla fort bien. L'idée n'était pas maladroite et l'on devait prévoir que l'attraction serait un succès. La résurrection d'un jardin public de la capitale — le jardin du Palais-Royal ou, pour le nommer dans son époque, du Palais-Egalité — faisait l'essentiel du programme. Eh bien, le jardin a ressuscité. Il a ressuscité comme il a pu, dans l'à peu près de l'invention, des moyens et de la figuration. Mais cela n'a pas empêché la fête d'être une jolie fête, d'ailleurs fort sage, très bien tenue, et qui, au fond, ne nous a donné qu'une idée très vague de ce que l'on a nommé la folie dansante et galante du Directoire.

\*\*

Bien sûr, il ne faut pas demander à ces restitutions la stricte vérité de l'histoire. Cela risquerait de ne pas être amusant pour tout le monde. Dans la nuit directorienne du 18 juin 1937, une foule costumée comme il y a cent quarante ans ou simplement pourvue de dominos s'est rendue au Palais-Royal avec l'intention de s'y divertir le plus possible, mais non pas nécessairement selon les usages de l'endroit au temps du « roi Barras ».

Si, en effet, l'on avait eu l'inutile souci de reproduire exactement le décor et ses couleurs, la foule et ses parasites alentour 1797, on n'y eût point rencontré les fort correctes merveilleuses et les calmes muscadins qui furent le nombre dans l'assistance de l'autre nuit. Disons également qu'une M<sup>me</sup> Tallien, une M<sup>me</sup> de Beauharnais ne se fussent point mêlées au fretin qui faisait commerce de ses charmes entre les boutiques et les tripots du



Bavardage dans les jardins du Palais-Royal pendant la fête du Directoire.

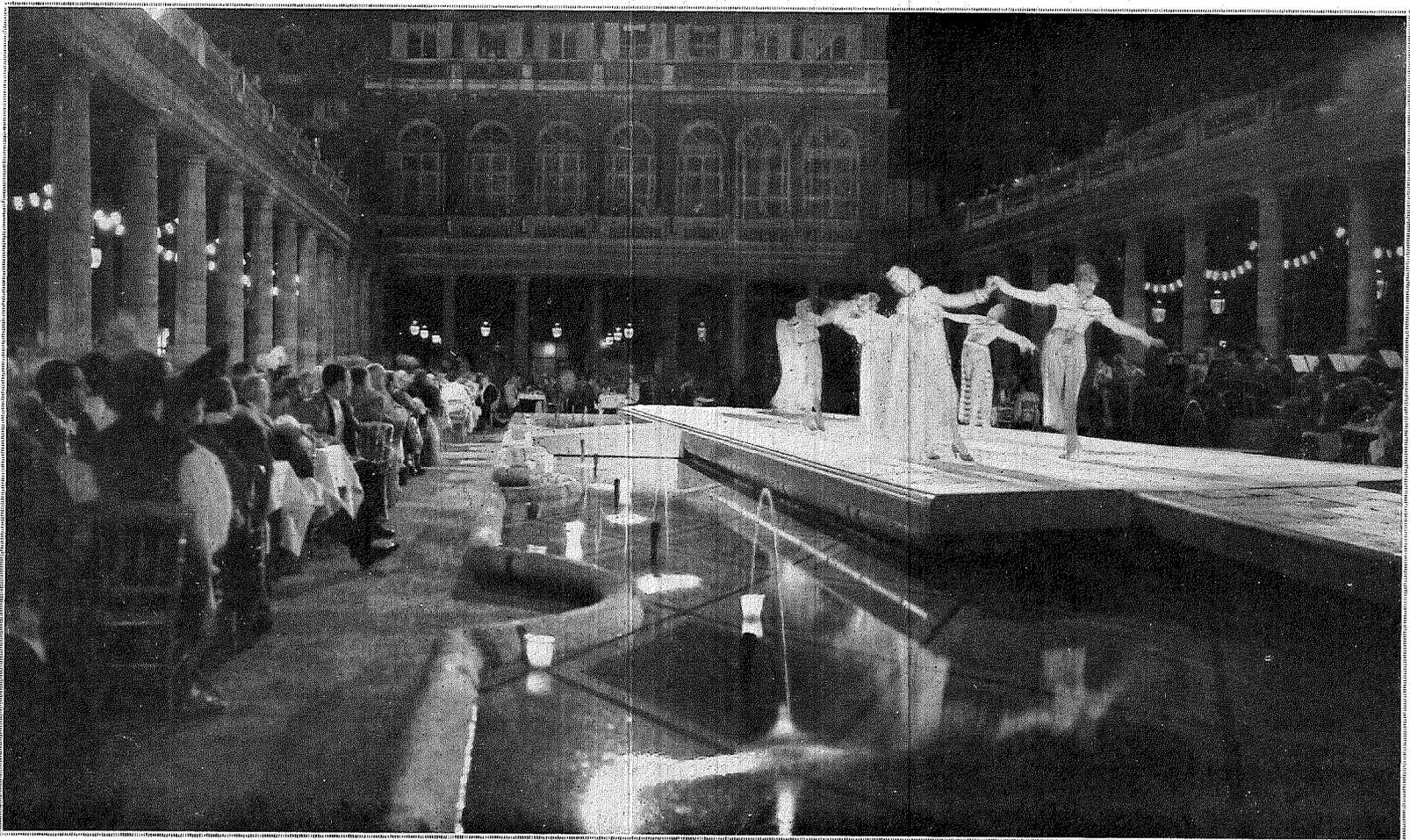
jardin Egalité. Oh ! sans doute, il était difficile d'y être plus nue qu'une M<sup>me</sup> Hamelin qui se déshabillait d'une aune de gaze, plus nue que ces jeunes aristocrates sorties des peurs de la Révolution qui guillotinaient pour danser dans une fin de Révolution qui s'amuse. La nouveauté d'alors, la liberté — celle qu'entendaient les femmes évadées des sangles et des paniers — c'était de draper ses vingt ans à l'antique. Les rhéteurs de la Convention avaient mis l'antiquité dans les phrases. Les élégantes du Directoire avaient créé dans la mythologie leurs personnages. Elles étaient des Flores, des Dianes, des Cérés, des Omphales. On les voit, aux beaux jours, coiffées d'un vaste chapeau de paille empanaché ou d'une capote à visière, souvent maintenue par un fichu à mar-

lotte. Quand un ambassadeur turc passe dans la capitale, certaines, à l'exemple de M<sup>me</sup> de Staël, adoptent le turban. Et, quand l'anglomanie se mêle au goût de l'antique, on pose une casquette de jockey sur la perruque qui, sur le haut de la tête, fait une houppe qu'on nomme le « tempérament ». « Nos femmes, disait un contemporain, n'ont point de sentiment. Elles n'ont que du tempérament. »

Tout cela fait très coloré. Le serin, le violet, le chamois se portent couramment, mais l'on voit aussi beaucoup de robes bleu clair couvertes de linon. Le corsage est un simple bandeau, un alibi, car la gorge libre fait partie de la fête. Et, si la jupe s'allonge d'une queue traînante, les femmes ont une façon de la ramener sous le bras qui montre le galbe de la jambe. Les historiens austères, ceux d'avant les jupes courtes et les modernes tenues de plage, ont beaucoup vitupéré le cynisme de ces jambes du Directoire. Vraiment, on voit pire, ou mieux, de nos jours. Et ce que l'on nous a montré dans la nuit sans excès du 18 juin ne nous a pas, hors le transparent et charmant ballet des « Merveilleuses » de Tabarin, donné l'impression d'une affolante audace.

Il n'en est pas moins apparu combien, sous le Directoire, la Révolution n'est plus qu'un jeu de femmes. « Liberté, liberté chérie ! » Cela se chante encore, mais d'un autre ton. Le corps féminin s'est à son tour libéré des contraintes d'ancien régime. Les poupées étoffées de jadis, c'est un souvenir qu'il faut chasser avec toutes les vieilles choses. L'antiquité, voilà la nouveauté ! Quand une femme est belle, il faut qu'elle le prouve. Toutes les Parisiennes se déshabillent en statues. Le modèle, c'est la figure de Psyché d'après le tableau de Gérard exposé au Salon de l'An VI. Et pour être Psyché on brave avec héroïsme toutes les intempéries. Un praticien de l'époque n'affirmait-il point que, dans une seule de ces années, il avait vu mourir plus de jolies femmes que pendant dix ans de sa carrière médicale ?

Les « muscadins », les « inconcevables », les « incroyables » qui papillonnent autour de ces « divines » ne risquent point, eux, le même péril. Ils entassent gilets sur gilets, portent des redingotes à triple collet, haussent jusqu'au nez leur immense cravate. Si la merveilleuse cherche son esthétique dans la statuaire, l'incroyable compose son exception dans la caricature. Le muscadin



Pendant le dîner de gala sous les colonnades de la galerie d'Orléans : les ballets au-dessus du parterre d'eau.

Phot. J. Clair-Guyot.